

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
26 janvier 2023

---

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

**AMENDEMENT**

N ° AS7091

présenté par

M. Dharréville, M. Monnet et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine -  
NUPES

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL**

**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

L'article L. 241-17 du code de la sécurité sociale est abrogé.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement prévoit la suppression de la désocialisation des heures supplémentaires. Présentée comme une mesure de pouvoir d'achat, ce dispositif non compensé entraîne une perte de recettes de 1,8 milliard d'euros par an pour la Sécurité sociale, ce qui remet en cause son autonomie financière et limite sa capacité à répondre aux besoins sociaux.